



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES ORGANISATIONS DU SECTEUR DES SCIENCES DE LA VIE APPELLENT À LA COLLABORATION DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT AFIN D'AMÉLIORER LES RÉSULTATS POUR LES PATIENTS

Ottawa, le 4 octobre 2021 – Les Canadiens souhaitent que la 44^e législature du Parlement mise sur ce que la lutte contre la COVID-19 nous a appris afin de protéger la population ainsi que les générations à venir. En outre, il faut établir des systèmes de santé outillés pour faire face aux circonstances tant ordinaires qu'exceptionnelles. Pour y arriver, nous pensons que le gouvernement doit s'associer à l'écosystème de la santé dans son ensemble afin de tirer parti des multiples points forts. Les intervenants dans les sciences de la vie, en particulier, peuvent jouer un rôle clé pour résoudre les défis actuels tout en offrant d'importants avantages pour l'économie, notamment concernant les investissements et les emplois. Pour rebâtir en mieux, tout le cabinet doit adopter une approche coopérative pour reconnaître ces avantages en soi et, surtout, du fait de rendre des traitements et des thérapies accessibles aux patients et aux familles au Canada.

Pour dynamiser le secteur au Canada selon une approche collaborative, nous demandons au premier ministre d'envisager de confier les mandats ci-dessous aux membres clés du nouveau cabinet.

- La ministre de la Santé doit collaborer avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et la ministre du Développement économique pour instaurer un environnement réglementaire prévisible s'harmonisant aux investissements dans le secteur, l'objectif étant de garantir à tous les Canadiens un accès rapide aux médicaments et de reconnaître l'avantage économique d'une croissance de l'industrie pharmaceutique innovatrice au Canada.
- Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie doit adopter une approche pangouvernementale à l'égard des écosystèmes d'innovation en sciences de la vie au Canada dans le but d'appuyer la création d'emplois, l'adoption des technologies, les partenariats postsecondaires, les investissements en recherche et en développement, l'expansion ainsi que le positionnement stratégique du pays dans la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique mondiale.
- La ministre de la Santé, de concert avec la ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, le président du Conseil du Trésor et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, doit favoriser l'innovation dans le domaine des

sciences de la vie au Canada et ailleurs, et ce, en harmonisant la réglementation internationale et en appuyant la protection de la propriété intellectuelle auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation mondiale de la santé.

- Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, de concert avec la ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international et la ministre de la Santé, doit souligner et promouvoir les atouts nationaux dans l'écosystème en sciences de la vie, notamment notre position de chef de file dans les domaines de l'intelligence artificielle, des cellules souches et de la médecine régénérative.
 - Il faut mettre à l'avant-plan les universités et les collèges canadiens disposant de facultés de médecine, de biomédecine, et de génie logiciel et informatique reconnues dans le monde.
- Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, de concert avec la ministre du Développement économique, la ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international et la ministre de la Santé, doit mettre en place des mesures pour préparer le pays à de futures pandémies.
 - Parmi les mesures en question, mentionnons le développement d'antibiotiques conçus pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens et l'accès à ceux-ci, l'adoption d'un protocole souple relatif au système de réglementation, à la capacité de biofabrication et aux ressources de collecte de données fiables harmonisé avec les provinces et les territoires, ainsi qu'une collaboration accrue entre les systèmes de santé partout au Canada.

Pour accomplir tout ce qui précède, le gouvernement doit absolument :

- instaurer un moratoire sur la mise en œuvre des changements réglementaires du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et établir un partenariat constructif avec les groupes de patients, le secteur et les autres parties prenantes afin d'adopter une approche réglementaire qui établisse l'équilibre entre les contraintes financières et l'accès rapide des Canadiens aux nouveaux médicaments;
- adopter une approche réglementaire qui fait de l'innovation une priorité dans les sciences de la santé, qui protège la propriété intellectuelle par l'entremise d'accords internationaux et qui améliore l'accès des patients aux essais cliniques et des Canadiens aux nouveaux médicaments;
- s'engager à instaurer des politiques pangouvernementales qui influencent le secteur des sciences de la vie et qui tiennent compte de sa complexité, de sa compétitivité et de sa valeur. Il faut une stratégie en matière de sciences de la vie qui tient compte de l'environnement politique et réglementaire du Canada dans son ensemble et qui corresponde aux besoins et aux stratégies des provinces et des territoires;
- adopter une stratégie pancanadienne globale relative aux médicaments pour les maladies rares qui est élaborée conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le but de faciliter l'accès des patients aux médicaments vitaux.

Les initiatives et les investissements déjà annoncés par le gouvernement tiennent compte de l'importance stratégique d'un secteur des sciences de la vie dynamique au pays. Nous sommes ravis à l'idée de continuer à bâtir une relation avec le gouvernement et d'autres parties prenantes en vue d'assurer un système de santé résilient et robuste ainsi qu'une industrie pharmaceutique forte et concurrentielle pouvant affronter les défis futurs.

Les signataires du communiqué de presse sont les organisations suivantes :

- [Médicaments novateurs Canada](#)
- [BioAlberta](#)
- [Life Sciences Ontario](#)
- [BioQuébec](#)
- [Montréal InVivo](#)
- [CATALIS](#)
- [CQDM](#)
- [CQIB](#)
- [Québec International](#)
- [Sherbrooke Innopole](#)
- [BioNB](#)
- [BioNova](#)
- [PEI BioAlliance](#)

À propos de Médicaments novateurs Canada

Médicaments novateurs Canada (MNC) est l'association nationale qui représente la voix de l'industrie pharmaceutique innovatrice canadienne. L'association défend des politiques qui favorisent la découverte, le développement et l'offre de médicaments et de vaccins novateurs afin d'améliorer la vie de l'ensemble de la population. De plus, elle soutient l'engagement de ses membres d'être des partenaires précieux du système de santé canadien. L'association représente 47 entreprises, qui investissent près de 1,2 milliard de dollars par an en recherche et développement. De cette façon, elle alimente l'économie fondée sur la connaissance du pays tout en contribuant à hauteur de 8 milliards de dollars à l'économie nationale. Tous ses membres suivent le Code d'éthique de MNC, ils travaillent donc de manière hautement éthique avec les gouvernements, les payeurs privés, les professionnels de la santé et les parties prenantes.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Corinne Crichlow

Directrice, Relations médias et publiques

Téléphone : (343) 998-5030

Courriel : media@imc-mnc.ca